

**DECISION N° 12/A.R.S./DSP
portant habilitation à dispenser la formation prévue à
l'article R. 1311-3 du code de la santé publique**

---0---

Le directeur général de l'agence de santé de l'Océan Indien

Vu l'article R. 1311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'article R. 6351-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;

Vu la décision n°2011-124 portant habilitation à dispenser une formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique délivrée par l'ARS Océan Indien le 13 octobre 2011 à MAYOR CONSULTANTS,

Vu le changement de dénomination de l'organisme porteur de la formation,

DECIDE :

Article 1er : L'organisme Enseignement Formation santé (EFORS) situé au 1280 avenue des platanes Future Building II 34970 LATTES, placée sous la responsabilité du représentant légal Monsieur Michel ASLANIAN, est habilité à dispenser la formation prévue par l'article R. 1311-3 du code de la santé publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : La présente habilitation est valable à compter de la notification de la décision. En cas de non- respect, constaté par l'ARS Océan Indien, des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour obtenir l'habilitation, celle-ci pourra être suspendue et retirée.

Article 3 : La SARL transmet avant le 31 janvier de chaque année à l'ARS Océan Indien la liste des personnes auxquelles une attestation de formation a été délivrée au cours de l'année écoulée.

Article 4 : Le directeur général de l'agence de santé de l'Océan Indien est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 9 janvier 2017



Le Directeur Général

Agence de Santé Océan Indien
2 bis, avenue Georges Brassens - CS 61002 –
97743 Saint-Denis Cedex 09
www.ars.ocean-indien.sante.fr

Le Directeur de la Stratégie et de la Performance



Etienne BILLOT